

Un policier entendu à Ajaccio pour usage de stupéfiants

12-12-2008

AJACCIO, 12 déc 2008 (AFP) - Un officier de police judiciaire a été entendu vendredi matin sous le régime de la garde à vue au commissariat d'Ajaccio par des enquêteurs de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN, "police des polices") dans le cadre d'une affaire de stupéfiants, a-t-on appris de source proche de l'enquête.

A l'issue de son audition, le policier a été remis en liberté. "Ce policier a été entendu à ma demande par l'IGPN, il a été suspendu de ses fonctions. J'ai demandé au procureur général le retrait de son habilitation d'OPJ et des poursuites pour usage et acquisition de stupéfiants vont être engagées à son encontre. Son fournisseur va également être poursuivi", a indiqué à l'AFP le procureur de la République à Ajaccio, José Thorel. Ce policier, âgé d'une quarantaine d'années, exerçait à la direction régionale de la police judiciaire, a précisé le procureur. Il avait été cité publiquement en septembre dernier, lors d'une conférence de presse, par le président du club de football d'Ajaccio et ancien militant nationaliste Alain Orsoni qui lui reprochait de "mener un jeu dangereux". De source proche de l'enquête, on précise toutefois que son audition n'a rien à voir avec ces accusations et que l'usage de stupéfiants pour lequel il a été entendu est bien antérieur aux propos tenus par le président de l'Athlétic Club d'Ajaccio. De même source, on ajoute que cette interpellation n'a rien à voir non plus avec l'enquête ouverte fin 2006 sur la Société méditerranéenne de sécurité (SMS), notamment pour escroquerie, favoritisme et détournement de fonds dans le cadre de l'attribution de marchés aéroportuaires, dont celui de l'aéroport Campo Dell'Oro d'Ajaccio. Le fondateur de la SMS, Antoine Nivaggioni, ancien membre du Mouvement pour l'autodétermination (MPA, nationalistes corses), est en fuite depuis la veille du premier coup de filet opéré dans cette affaire. L'IGPN a été saisie fin novembre d'une enquête destinée à éclaircir le rôle des ex-Renseignements généraux (RG) dans l'enquête sur cette affaire. Il s'agissait notamment de déterminer si M. Nivaggioni aurait pu bénéficier de la protection de certains policiers de ce service pour échapper à son arrestation. PhC-hm/tm/dv